

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

Le 10 avril 2025 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 28 mars 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHATOU, Vincent GAUDIN, Jean-François COUET, Daniel PIEDELLOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Nadège AZZAZ, Véronique DE LA TOUANNE à Anthony REYNAUD, Sandrine DANDRE à Christine QUILLERY, Jean-Robert DELLOYE à Martine BAGDASSARIAN, Christophe RENDU à Michel VENEAU.

Étaient absents excusés : Patrick WIDLOECHER, Malika BELARBI, Mauricette MERIGOT-DURBAN.

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Convention de participation financière de Vallée Sud Habitat au FSL 2025.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025
DELIBERATION

Objet : Convention de participation financière de Vallée Sud Habitat au FSL 2025.

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et Responsabilités Locales », a décentralisé la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement aux Départements précédemment piloté en partenariat avec l'Etat,

Vu la convention type liant le Département et les bailleurs qui interviennent sous la forme d'une participation fixant les modalités de participation du Bailleur au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l'année 2025,

Considérant que le bailleur est membre de la commission plénière FSL, à laquelle il peut participer pour les dossiers le concernant ou s'y faire représenter, et que le règlement intérieur en vigueur prévoit que le bailleur peut être sollicité pour l'étude d'un concordat dès lors qu'une dette de loyer est supérieure à 3 500€,

Considérant que le Comité de Pilotage du PDALPD a reconduit la participation de 2025 à hauteur de 4€ par logement sur l'ensemble du parc situé dans le Département,

Entendu l'exposé du Président,

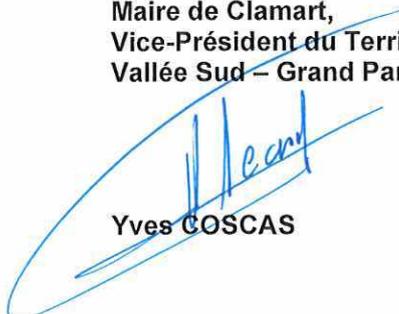
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine la participation de 4€ par logement soit la somme de **24 836 €** sur la base de **6 209** logements au 1^{er} janvier 2024 (**4 872** sur Clamart, **1 329** sur Châtillon et **8** sur Bourg-la-Reine).

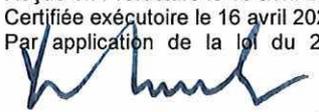
Autorise le Directeur Général à signer la convention avec le Département des Hauts-de-Seine.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 16 avril 2025
Reçue en Préfecture le 15 avril 2025
Certifiée exécutoire le 16 avril 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982


**Yann CHEVALIER
Directeur Général**